



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-216

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP /

32-2023-12-14-00004 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Gers le mardi 2 et mercredi 3 janvier 2024 (1 page)

Page 3

DDFIP

32-2023-12-14-00004

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du
service de la publicité foncière et de
l'enregistrement du Gers le mardi 2 et mercredi
3 janvier 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean David
CS 70352
32010 AUCH CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Gers

La directrice départementale des Finances publiques du Gers

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Gers.

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Gers sera fermé, à titre exceptionnel, le mardi 2 janvier et le mercredi 3 janvier 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

À Auch , le 14 décembre 2023

Par délégation du préfet,
La Directrice départementale des Finances publiques
du Gers

Catherine PERINETTI
Administratrice générale des Finances publiques